

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
19/11/2025

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 06
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

==--==

**Autorisation donnée au
Maire d'engager, de
liquider et mandater des
dépenses d'investissement
avant le vote du budget -
Ouverture des crédits
anticipés exercice
budgétaire 2026 - Budget
Général de la commune**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale à Mme DUNYACH Monique, Adjointe, M. CARLES Yves, Conseiller Municipal à M. BELTRAN José, Adjoint, Mme FERRIZ Paulette, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale à Mme QUER Martine Conseillère Municipale,

Absent(e) excusé(e) :

Mme LACOMBE Maria, Adjointe,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement de la Commune comme suit :

OPERATIONS	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BP 2025	CREDITS OUVERTS JUSQU'AU VOTE BP 2025 25%
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	10	10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	1 250,00
	20	2031	Frais d'études	100 000,00	25 000,00
	2051		Concessions et droits similaires		-
	2115		Terrains bâtis		-
	2181		Installations générales	20 000,00	5 000,00
	2182		Autres matériels de transport	30 400,00	-
	2183		Autre matériel informatique		-
	2188		Autres	76 820,00	19 205,00
	2128		Autres agencements et aménagements	15 000,00	3 750,00
	2135		Bâtiments publics	10 000,00	2 500,00
Opération 401 - Aménagement urbain et voirie communale	2313		Constructions	77 000,00	19 250,00
	20	2031	Frais d'études		-
	2112		Terrains de voirie	124 438,11	-
	2128		Autres agencements et aménagements	85 000,00	-
	2135		Bâtiments publics	350 000,00	87 500,00
	2175		Installations de voirie	41 500,00	-
	2188		Autres	1 345 000,00	336 250,00
	2312		Agencements et aménagements de terrains	91 000,00	22 750,00
	2313		Constructions		-
	2315		Installations, matériel et outillage techniques		-
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	202		Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	12 800,00	3 200,00
	2031		Frais d'études	20 000,00	5 000,00
	2051		Concessions et droits similaires	14 000,00	3 500,00
	2115		Terrains bâtis		-
	2111		Autres agencements et aménagements	50 000,00	-
	2128		Equipements cimetière	100 800,00	-
	2131		Bâtiments publics	42 000,00	-
	2135		Autres matériels de transport		-
	2183		Autre matériel informatique	3 500,00	125,00
	2184		Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00	3 477,50
	2188		Autres	13 910,00	9 012,50
	2313		Constructions	36 050,00	43 750,00
	2315		Installations, matériel et outillage techniques	175 000,00	-
	2031		Frais d'études	663 392,00	165 848,00
	2131		Bâtiments scolaires	4 000,00	1 000,00
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	2135		Bâtiments publics	850,00	212,50
	2181		Installations générales		-
	2182		Autres matériels de transport	600,00	-
	2183		Autre matériel informatique	39 225,00	9 806,25
	2188		Autres		-
	2312		Agencements et aménagements de terrains		-
	2313		Constructions	50 000,00	-
	2181		Installations générales		-
	2182		Autres matériels de transport	23 300,00	5 825,00
	2128		Autres agencements et aménagements	55 100,00	13 775,00
Opération 404 - Espaces verts, propreté urbaine et services techniques	2188		Autres	70 860,00	17 715,00
	2312		Agencements et aménagements de terrains	13 000,00	3 250,00
			Total	3 760 045,11	807 951,75

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
(1 abstention)
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget Communal 2026 dans la limite fixée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20251126-DCM1362025-DE